



Indemnisation perçue et salaire de l'avocat

Par **liloupie**, le **10/12/2008** à **10:04**

Bonjour,

Il y a 3 ans, mon mari a eu un accident de la route en tant que passager qui l'a rendu handicapé. Nous nous sommes retournés contre l'assurance du conducteur afin de percevoir des indemnités en faisant appel à un avocat spécialisé. Cet avocat lui a fait signer un contrat stipulant que sa rémunération serait de 12% du total des indemnités perçues.

Le dossier n'est pas encore clos mais l'avocat demande à toucher sa rémunération, ce que je trouve normal puisque nous ne lui avons à ce jour rien versé. Nous avons à ce jour touché 70 000 EUR de la part de l'assureur dont 40 000 EUR de remboursement de frais (hospitalisation, rééducation, déplacements, etc...) et 30 000 EUR d'indemnités à proprement parlé.

Mais voilà, l'avocat nous réclame de lui verser 12% sur le montant total perçu y compris sur les remboursements de frais. Je trouve ça normal de lui payer un pourcentage sur la rente perçue mais pas sur les remboursements de frais. En gros, sur un séjour en hôpital d'un montant de 10 000 EUR payé par l'assureur, nous devons reverser 1200 EUR à l'avocat ! Donc cet accident fini par nous coûter cher !!!

L'avocat a-t-il le droit de nous réclamer cet argent ? Est-ce que ce n'est pas un abus ? Aidez-nous ! Merci pour vos réponses.